

Assemblée Générale Ordinaire annuelle 2023

Rapport de gestion Exercice 2022 (du 01-01-2022 au 31-12-2022)

1 Activités de la société au cours de l'exercice écoulé

1.1 Une seule nouvelle centrale en production

Après une année 2021 très riche en nouvelles installations avec 5 centrales solaires photovoltaïques mises en production, l'année 2022 a été bien moins prolifique avec [1 seule centrale mise en service à Jarrie avec Alpes Isère Habitat](#), 1er bailleur social à collaborer avec nous.

C'est sur un bâtiment neuf que nous avons travaillé pour la 1ère fois en collaboration avec les équipes techniques d'Alpes Isère Habitat. De nouveaux challenges pour nous car il s'agissait de caler notre intervention dans le planning de construction du bâtiment, mais également une opportunité de nouveaux partenariats pour de futures constructions de logements sociaux.

Cette centrale d'une puissance de 33,5 kWc a été inaugurée en mars 2022 en collaboration avec Alpes Isère Habitat. Cette inauguration a été l'occasion pour nos bénévoles de rencontrer les habitants de ces logements neufs. Et oui, c'est aussi la 1ère centrale solaire que nous exploitons sur des logements !

En fin d'année nous avons donc 21 centrales solaires en exploitation, car de multiples retards du chantier de la Maison de la Musique de Meylan ont permis de la construire en novembre 2022 pour une inauguration et une mise en service en janvier 2023.

1.2 2022, une année très ensoleillée, production au top

La meilleure année depuis nos premières installations en Octobre 2017, les 21 toitures en service ont produit en moyenne 1240 kWh par kW de panneaux installés.

Depuis 2017, sur plus de 5 années, la production s'élève à 1214 kWh par kW de panneaux installés.

Néanmoins nous déplorons 17 nouveaux incidents en 2022, ayant nécessité des interventions du Groupe Exploitation, de nos installateurs et fournisseurs de matériel, générant une perte de production estimée à 13500 kWh et un manque à gagner estimé à 1400€.

1.3 PLUi, les promoteurs nous contactent

La mise en service d'1 seule centrale ne signifie pas que nos bénévoles ont manqué d'activité dans le domaine des études de potentiel solaire ! Effectivement, depuis la modification du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) en 2019, [toute nouvelle construction sur le territoire de la métropole répondant à certains critères](#), se voit contrainte de produire de l'énergie renouvelable.

Nous avons commencé dès 2019 à être contactés par des promoteurs immobiliers pour des projets soumis à ces nouvelles obligations. Ils se voient contraints d'installer des panneaux photovoltaïques qui vont rajouter un coût à leur projet, et aussi nécessiter qu'un tiers se charge de leur exploitation et maintenance... Notre proposition de tiers investissement, de construction et d'exploitation de centrales solaires s'avère donc LA bonne solution pour eux.

Tous ces contacts ne donnent pas forcément lieu à une opportunité acceptable pour nous car certains projets de construction n'offrent pas la surface suffisante pour une installation entrant dans nos critères de rentabilité.

Beaucoup de projets sont donc dans notre "portefeuille de projets" dans l'attente de la construction des bâtiments ! Vous le comprendrez aisément, c'est une situation nouvelle pour nos bénévoles de travailler sur plan et à un horizon de temps bien supérieur à nos projets habituels. Nous étudions des centrales qui pourront être construites dans 2, 3 voire 4 ans !

1.4 Grenoble Capitale Verte Européenne 2022, 1 défi et beaucoup d'événements

L'année 2022, cela ne vous a pas échappé, a mis Grenoble à l'honneur avec sa nomination comme Capitale Verte Européenne. Nous avons décidé de profiter de cette opportunité pour organiser des événements labellisés tout au long de l'année et également de nous lancer un défi : celui de doubler le nombre de producteurs d'énergie renouvelable citoyenne sur la métropole en passant donc de 300 à 600 associés.

Ce "Défi 600 producteurs" a été l'occasion d'une augmentation de notre communication et de tenter d'organiser de nouveaux types d'événements comme par exemple [notre première cyclosolaire](#).

Malgré tous nos efforts, nous ne sommes toujours pas 600 mais nous n'avons pas à rougir car l'année 2022 s'avère être celle pendant laquelle [nous avons battu notre record de nouveaux associés](#) avec 125 nouveaux arrivants ! Notre précédent record datait de 2019, la fameuse année de La Belle Électrique, avec 98 petits nouveaux.

1.5 Le collectif Energ'Y Citoyennes maintenant composé de 2 structures

Energ'Y Citoyennes Association a été créée début Juillet 2022 pour permettre à notre collectif de faire partie du tissu associatif de la métropole car en tant qu'entreprise Energ'Y Citoyennes SAS n'a pas accès, par exemple, à des événements purement ciblés associations.

L'existence du groupe de travail MDE répond à la mention suivante figurant dans les statuts (paragraphe objet social) de la SAS : « L'éducation à la citoyenneté appliquée à la problématique de l'énergie (...) ; elle comprend tout type d'actions pédagogiques de sensibilisation et d'information (...) »

Dans les statuts d'Energ'Y Citoyennes Association, il est indiqué : « En plein accord avec la démarche Négawatt, elle a pour objet de favoriser la diminution de la consommation d'énergie et l'utilisation d'énergies renouvelables sur le territoire de la Métropole de Grenoble (...) »

Les activités MDE et associatives se recouvrant donc en partie, il a été décidé que toutes les animations réalisées par le collectif Energ'Y Citoyennes sont portées par l'association à l'exception des animations concernant la vie de la SAS et son activité de production d'énergie renouvelable comme, par exemple, les animations associées aux levées de fond.

A ce jour l'association est encore uniquement composée des membres du conseil d'administration qui s'avèrent être également des associés pour la SAS mais l'association peut accueillir des adhérents qui pourront également être bénévoles sans être associés d'Energ'Y Citoyennes SAS.

1.6 Activités de EYC Association

Parmi les nombreuses actions menées en 2022 par Energ'Y Citoyennes association ont peut notamment citer :

- La collaboration avec la métropole et l'ALEC pour l'animation du Challenge d'hiver Métroénergies
- L'organisation d'un atelier d'invention collective avec la collaboration de Laurence Druon de l'association 'Un euro ne fait pas le printemps' sur le thème 'Nouvel an en 2030'

1.7 Accélérer la professionnalisation d'Energ'Y Citoyennes

Notre projet a toujours eu pour ambition de se professionnaliser lorsque nos résultats et notre développement le permettraient. Courant 2020 et 2021, il est apparu opportun de démarrer la réflexion sur quand, comment et pourquoi professionnaliser nos activités. Nous avons lancé ce travail avec l'équipe des bénévoles et un accompagnement de CoopaWatt, coopérative mandatée par la région AURA pour aider à l'accélération des projets citoyens de développement des énergies renouvelables.

Après une étape de diagnostic de notre organisation, plusieurs réunions de travail pour définir nos besoins, et des présentations/discussions avec des sociétés citoyennes qui ont déjà franchi le cap de la professionnalisation, nous avons commencé à dessiner notre projet avec des objectifs et priorités partagés.

Un point important dans notre projet est que ce sont les habitants qui s'emparent du développement de projets de production d'énergie renouvelable. Nous sommes une entreprise citoyenne et ne devons pas devenir, par notre professionnalisation, une entreprise de développement de projets "comme les autres". La place de la participation citoyenne doit rester centrale pour conserver notre identité.

Cela a son importance quand il s'agit de décider de nos besoins de professionnalisation !

Nous avons donc défini 3 priorités de missions et profils à cibler : l'animation et la coordination interne, le secrétariat et l'administratif, et l'accueil et l'intégration des bénévoles. Les réflexions ont également été étendues aux possibles modes de portage, à la faisabilité économique, aux pistes de financement et aux modalités de fonctionnement avec les bénévoles.

A la fin de l'année 2022, nous avons défini un plan des démarches à lancer en priorité sur la recherche de financement. En effet, l'auto-financement de cette embauche (25K€ /an, sans utiliser le capital) nécessite des nouvelles installations pour un total de 1 MWc chaque année, ce qui est envisagé à partir de 2026 (actuellement seulement 250 kWc en moyenne). Nous avons donc un besoin de co-financement pour les 3 années à venir.

1.8 L'état accélère la transition mais pas le préfet

Le courrier reçu du préfet, des idées reçues et des contraintes opérationnelles (part variable + démontage) => comment on gère avec la métropole. Relatif stand by avec les collectivités en attendant clarification

2 Bilan des sites en exploitation

2.1 Bilan de la production d'électricité au 31 décembre 2022

Bâtiments concernés	Commune	Date de mise en service	Puissance installée	Production 2022
École primaire de la Monta	St-Égrève	20 octobre 2017	9 kWc	11376 kWh
École maternelle du Pont de Vence	St-Égrève	6 novembre 2017	9 kWc	10969 kWh
Centre de Loisirs et de Culture	Eybens	13 novembre 2017	8,1 kWc	11053 kWh
École du Bourg	Eybens	13 novembre 2017	9 kWc	10014 kWh
Église St-Ferjus	La Tronche	20 novembre 2017	9 kWc	11235 kWh
École Coteau	La Tronche	26 décembre 2017	9 Wc	11494 kWh
Salle polyvalente A. Martin	Échirolles	4 janvier 2018	8,1 kWc	9461 kWh
Logement Couturier	Échirolles	4 janvier 2018	9 kWc	11797 kWh
Ecole primaire Racine	Grenoble	7 février 2018	9 kWc	11012 kWh
École primaire Malherbe	Grenoble	7 février 2018	9 kWc	11523 kWh
École primaire Clémenceau	Grenoble	14 février 2018	9 kWc	11407 kWh
École primaire Menon	Grenoble	14 février 2018	8,7 kWc	10660 kWh
École Paul Vaillant Couturier	Echirolles	1 ^{er} octobre 2019	36 kWc	50161 kWh
Maison des Sport	La Tronche	1 ^{er} octobre 2019	35,84 kWc	46187 kWh
La Belle Electrique	Grenoble	13 février 2020	98,8 kWc	103541 kWh
Ombrière Parking relai	Varces-Allières-et-Risset	2 juin 2021	99 kWc	124771 kWh
Ecole primaire Racine II	Grenoble	16 juin 2021	35,64 kWc	43389 kWh
Ecole primaire Mallerin	Varces-Allières-et-Risset	9 juillet 2021	35,64 kWc	48681 kWh
Halle Balzac	Grenoble	7 octobre 2021	35,9 kWc	45592 kWh
Ecole primaire Mermoz	Poisat	15 octobre 2021	35,5 kWc	45726 kWh
AIH (neuf)	Jarrie	29 avril 2022	33.5 kWc	6195 kWh
Total			551,72 kWc	646 244 kWh

La production électrique a augmenté de 220 334 kWh par rapport à 2021, soit une augmentation de presque 52%. Cette production correspond à la consommation annuelle moyenne de plus de 290 foyers (hors chauffage et production d'eau chaude).

2.2 Bilan de la production de chaleur au 31 décembre 2022

EYC contribue au développement de projet de réseaux de chaleur bois énergie en partenariat avec la société Forestener qui opère sur l'Isère et les deux Savoie. Ces réseaux sont alimentés avec du bois local.

Forestener développe les réseaux. EYC est le représentant local de Forestener. EYC facilite l'émergence des projets et participe à leur financement aux côtés d'Energie Partagée et d'Enercoop.

Communes concernés*	Date de mise en service	Puissance	Production 2022
Quaix en Chartreuse	novembre 2019	200 kW	179 000 kWh
Sassenage – Réseau des Pies	janvier 2020	200 kW	386 000 kWh
Sassenage – Réseau Plaine des Sports	janvier 2020	2x300 kW	987 000 kWh
Varces-Allières-Et-Risset – Réseau Plaine des Sports	janvier 2021	2x250 kW	931 000 kWh
Total		1500 kW	2 483 000 kWh

Cette production de chaleur représente près de 6 803 kWh par jour soit l'équivalent de la consommation annuelle moyenne de plus de 324 foyers.

3 Présentation des comptes annuels d'Energ'Y Citoyennes

La comptabilité est assurée par Enercoop Auvergne Rhône Alpes. Cette prestation est réalisée dans le cadre d'une convention qui inclut une contractualisation avec le cabinet d'expertise comptable de Mme Teston (société ELTEA), qui a assuré la clôture et la présentation des comptes.

Conformément à l'article 28 des statuts de la société, l'exercice comptable 2022 a débuté le 1^{er} janvier 2022 et s'est achevé le 31 décembre 2022.

La société ne dépasse, à la clôture de l'exercice 2022, aucun des seuils suivants : total du bilan de 2 000 000 €, montant hors taxe du chiffre d'affaires de 4 000 000 €, équipe salariée supérieure à 25 collaborateurs. Par conséquent, conformément aux articles R227-1 et L227-9-1 du Code de commerce, nous ne sommes pas tenus de désigner un commissaire aux comptes. Les comptes ont cependant été certifiés par Mme R. Teston, en sa qualité d'expert-comptable, inscrite à l'Ordre des experts comptables à Grenoble.

Bilan au 31 décembre 2022					
Actif		N-1	Passif		N-1
Immobilisations corporelles	877 086 €	724 123 €	Capital social	447 750 €	349 300 €
Immobilisations incorporelles	100 650 €	92 769 €	Résultat de l'exercice	12 403 €	12 694 €
Immobilisations financières	17 595 €	18 646 €	Report à nouveau	15 388 €	2 695 €
			Subventions invest.	161 217 €	189 529 €
Actif immobilisé	995 330 €	835 537 €	Fonds propres	636 758 €	554 217 €
Créances Clients	64 617 €	44 169 €	Emprunts	538 757 €	584 228 €
Autres Créances	33 092 €	83 574 €	Dettes fournisseurs	104 875 €	9 569 €
Capital souscrit non versé	€	1 900 €	Dette sociale et fiscale	0 €	2 244 €
Disponibilités	182 357 €	181 555 €			
Comptes de régularisation	4 995 €	5 423 €			
Actif circulant	285 058 €	314 721 €	Dettes	643 633 €	596 041 €
Total de l'Actif	1 280 390 €	1 150 258	Total du Passif	1 280 390 €	1 150 258€

Compte de résultats au 31 décembre 2022					
Produits		N-1	Charges		N-1
Produits d'exploitation	94 672 €	66 365 €	Autres achats et charges ext.	26 691 €	10 136 €
Reprises			Impôts dont IS, taxes, ...	3 088 €	368 €
			Dotations aux amortissements	51 893 €	40 978 €
Produits financiers	160 €	504 €	Charges financières	7 213 €	6 077 €
Produits exceptionnels	8 312 €	6 780 €	Charges exceptionnelles	1 562 €	1 152 €
Total des produits	103 144 €	73 649 €	Total des charges	90 446 €	60 955 €

Les produits de la société sont liés à la vente de l'électricité produite par ses installations de production à partir de ressources renouvelables et notamment nos installations photovoltaïques (les projets de chaleur ne génèrent pas de produits pour notre société, il s'agit de participations dans une autre société : Forestener).

Les produits ont augmenté en 2022 de 33 k€ soit + 53 %.

S'agissant des charges de l'exercice 2022 (27 k€), nous pouvons les répartir en deux grandes catégories :

- Dépenses principales relatives au fonctionnement de la société (fournitures de bureau, frais de déplacement, honoraires de gestion, ...) pour environ 9 k€.
- Dépenses principales relatives aux installations photovoltaïques (électricité, assurances, locations, maintenance, ...) pour environ 18 k€.

Le montant des dotations aux amortissements (51 893 €) a augmenté par rapport au précédent exercice du fait de l'amortissement en pleine année des nouvelles installations. Les règles d'amortissements adoptées sont restées les suivantes :

- Études préliminaires : 5 ans ;
- Études de maîtrise d'œuvre des installations : 10 ans ;
- Installations photovoltaïques : 20 ans ;
- Onduleurs, GSM, dispositif d'arrêt d'urgence : 20 ans.

Au total le résultat net de l'exercice (après impôt sur les sociétés) est de 13 k€ . Le résultat cumulé est désormais de 28 k€.

4 Détail des emprunts

Pour rappel, EYC a fait appel à deux emprunts depuis sa création :

- Emprunt de la tranche 1 :
 - Débloqué le 28 février 2018 ;
 - Montant : 258 400 euros avec droit de tirage sur une durée de 6 mois ;
 - Durée : 180 mois (hors différé d'amortissement) ;
 - Taux : 1,56 % ;
 - Frais de dossier : 500 € ;
 - Garantie bancaire : gratuite car caution bancaire de La Métro sur 25% du prêt ;
- Emprunt de la tranche 2 et suivantes :
 - Montant total débloqué : 372 823,26 € ;
 - Durée : 144 mois (hors différé d'amortissement) ;
 - Taux : 1,05 % ;
 - Frais de dossier : 150 € ;
 - Garantie bancaire (25% sur les 9 premières années) : 6 041,67 €

5 Affectation du résultat de l'exercice et éventuelle distribution d'un dividende

Le Conseil de gestion de la société propose d'affecter la totalité du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022, s'élevant à 12 698 €, au compte de « report à nouveau », dont le montant est donc porté à 28 082 euros.

Cet exercice présente à nouveau un résultat positif et traduit la bonne santé économique de la société. Afin de privilégier la réalisation de l'objet social d'EYC et d'accélérer notre développement et compte tenu des montants en jeu, il n'est pas proposé de distribution de dividendes aux actionnaires d'Énerg'Y Citoyennes.

6 Prime d'émission

Il est proposé de réhausser la prime d'émission pour la passer de 3 € à 7 € par part. Voir la résolution mise au vote.

7 Conventions réglementées

Conformément à l'article L227-10 du Code de commerce, le président d'une SAS est tenu de présenter aux associé-e-s un rapport sur les conventions intervenues directement, ou par personne interposée, entre d'une part la SAS, et d'autre part son président ou l'un de ses dirigeants. Cet article n'est cependant pas applicable « *aux conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales* ». A défaut d'une définition précise de ces dernières, et dans un souci de transparence à l'égard des associé-e-s, liste est donnée ci-dessous de toutes les conventions passées, directement ou non, avec des membres du Conseil de gestion d'Energ'Y Citoyennes.

Pour rappel:

- Les villes de Grenoble, La Tronche et Meylan pour des « *conventions d'occupation temporaire du domaine public aux fins d'installation et d'exploitation de centrales photovoltaïques* » ; c'est dans ce cadre que ces collectivités mettent à disposition d'Energ'Y Citoyennes des toitures de bâtiments afin d'y installer sur chacune un ensemble d'équipements de production d'électricité photovoltaïque, moyennant, notamment, une redevance d'occupation proportionnelle à la surface des capteurs solaires installés (1€/m²/an, soit 60 €/an par toiture, valable sur toute la durée de la convention, soit 20 ans à compter de la mise en service de l'installation).
- Enercoop Auvergne Rhône-Alpes : Si Enercoop Auvergne Rhône-Alpes n'est pas associée d'Energ'Y Citoyennes, son directeur l'est à titre personnel et en est membre du Conseil de gestion en tant que représentant de la société Énergie Partagée Investissement. Les conventions réglementées concernent deux prestations :
 - Convention de gestion administrative, juridique et comptable, d'un montant forfaitaire de 2 800 €HT pour les exercices suivants, renouvelable par tacite reconduction ;
 - Prestation d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour 10 050 €HT en 2022.

8 Liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société durant l'exercice, par le Président et les membres du Conseil de gestion

Bien que non contraint par le code de commerce en raison de la structure juridique d'Énerg'Y Citoyennes (SAS : société par actions simplifiée), le Conseil de gestion a cependant souhaité inclure cette liste dans le rapport de gestion, dans un souci de transparence vis-à-vis de l'ensemble des associés.

Prénom et Nom	Nom et structure juridique des sociétés	Fonction
Julien Robillard (Président)	RAS	RAS
Agnes Arroyo	RAS	RAS
Dominique Jugnon	RAS	RAS
Benoit Mollaret	RAS	RAS
Daniel Verdeil	RAS	RAS
Jean-Baptiste Caillet (Meylan)	RAS	RAS
Antoine Back (Grenoble)	Grenoble Habitat	Administrateur
	Eaux de Grenoble	Administrateur
	ACTIS	Administrateur
Suzanne Dathe	RAS	RAS
Frédéric Marillier (Energie Partagée Association)	Enercoop (SCIC)	Directeur Général Adjoint aux coopératives locales
	Enercoop Auvergne Rhône-Alpes (SCIC)	Directeur Général
	Enercoop Auvergne Rhône-Alpes Production (SARL)	Gérant
	Forestener (SAS)	Administrateur
Etienne Masson (AGEDEN)	RAS	RAS
Alain Crépeau (La Tronche)	RAS	RAS
Pierre Verri (La Métro)	Tennerdis	Administrateur
	SPL Vercors Restauration	Administrateur
Fabienne Mahrez	RAS	RAS
Thomas Broucqsault	RAS	RAS
Yves Chollot	RAS	RAS
Clémence Legros	RAS	RAS

9 Prises de participation significatives ou prises de contrôle, filiales et sociétés contrôlées, participations croisées

Pour rappel :

Depuis 2019, EYC est au capital de la société Forestener qui développe des réseaux de chaleur sur l'Isère et 2 Savoie.

A ce titre, Fabienne Mahrez est Administratrice de Forestener au nom d'Énerg'Y Citoyennes.

Notre prise de participation au capital est de 3 k€. Nous finançons le développement de réseaux de chaleur sur le territoire de la Métropole de Grenoble en compte courant d'associé (CCA) pour un montant de 12 k€ en 2021 rémunéré à 4%.

10 Données sociales

La société Energ'Y Citoyennes n'a employé aucun salarié ou stagiaire durant l'exercice 2022. Son activité est prise en charge uniquement par des bénévoles, au nombre d'une vingtaine, réparti-e-s entre des groupes de travail « technique », « supervision et exploitation », « communication », « administration-gestion », « MDE » et un « cockpit » dédié à la coordination des GT opérationnels.

11 Actionnariat et capital

À l'issue de l'exercice 2022 (31 décembre 2022), notre société comptait 425 associé-e-s (soit une augmentation de 32% durant l'exercice 2022), pour un capital social de 447 750 € (soit + 28% durant l'exercice 2022).

Conformément à nos statuts (art. 24.1), la liste des associé-e-s convoqué-e-s à la présente assemblée générale a été arrêtée le quarantième jour qui la précède, soit le 24 mai 2023. À cette date, Energ'Y Citoyennes comptait 460 associé-e-s, pour un capital social de 527 781 €.

Plus précisément, la répartition du capital social par collège, **au 24 mai 2023** était la suivante :

Collèges	Nb d'associé-e-s	%	Capital	%	Capital moyen
Citoyens	430	93,5 %	396 151 €	75 %	921 €
Collectivités	13	2,8 %	43 800 €	8.3 %	3 369 €
Personnes morales	9	2 %	39 330 €	7,5 %	4 370 €
Porteurs et parten.	8	1,7 %	48 500 €	9.2 %	6 062 €
Total	460		527 781 €		

Le graphique ci-dessous illustre l'évolution mensuelle du capital social d'Energ'Y Citoyennes.

Capital

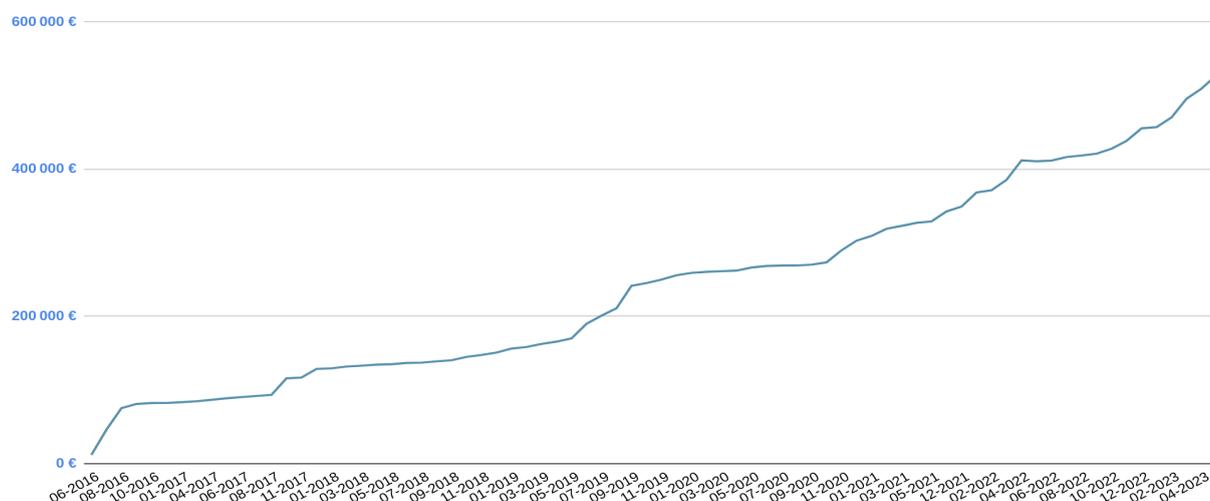
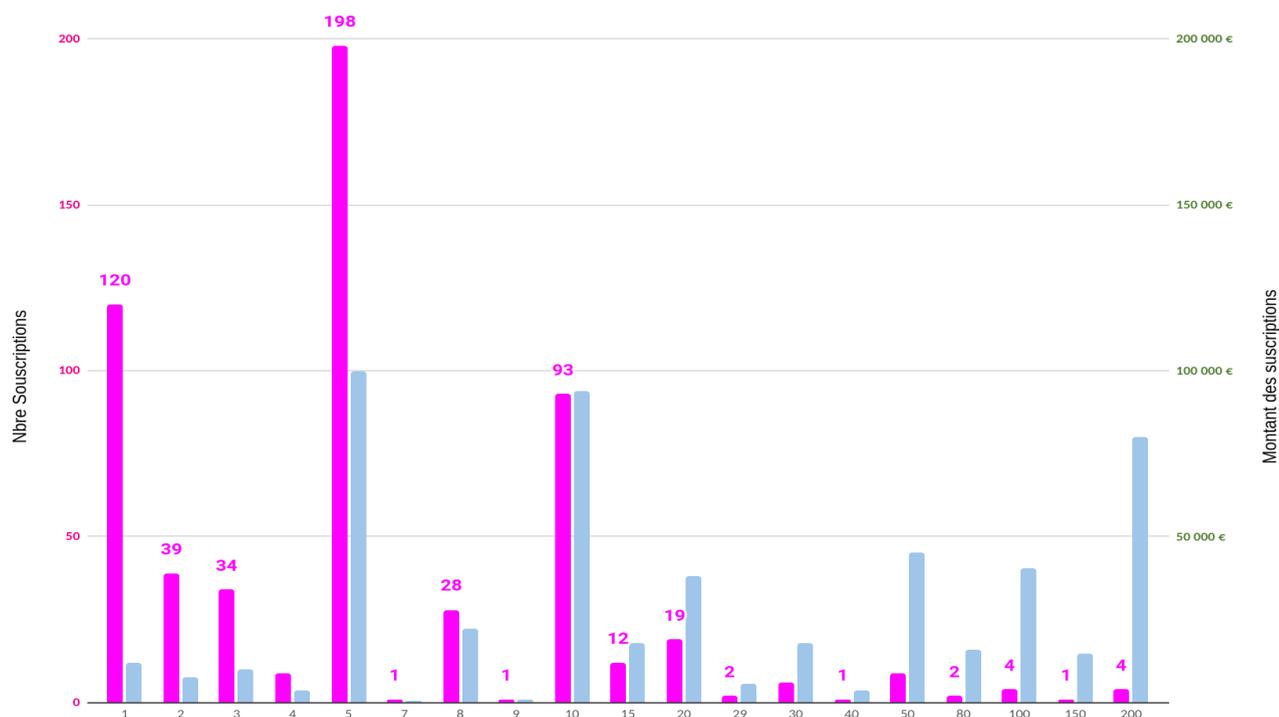


Figure : Evolution mensuelle du capital

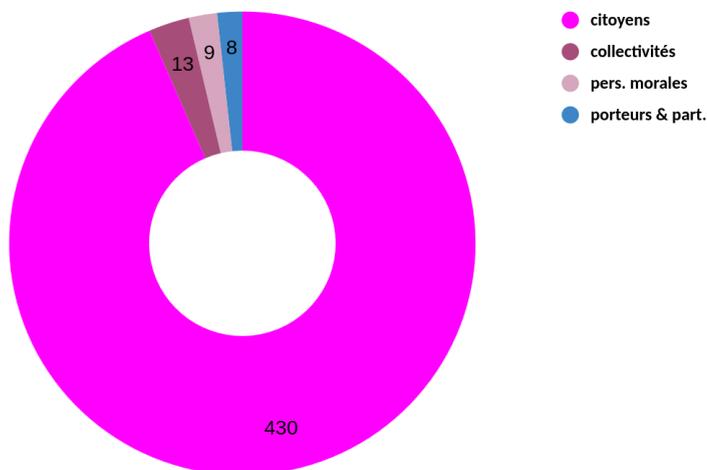
Concernant la structure de l'actionnariat (au 24 mai 2023), les principales observations sont les suivantes :

- **Les personnes physiques (430 citoyen-ne-s + 6 porteurs) représentent 94.8% des associé-e-s et 76,4 % du capital ;**
- Pas de changement depuis l'année dernière, **59 % sont des hommes et donc 41 % des femmes**. La moyenne d'âge des associés est d'environ 44 ans avec respectivement pour les hommes et les femmes environ 45 ans et 43 ans. L'âge des associés varie de quelques mois à 87 ans, âge du doyen d'Energ'Y Citoyennes ;
- La **souscription moyenne au sein du collège « citoyens » est de 8 parts** (en baisse par rapport à 2021 : 9 parts), déduction faite de cinq souscriptions particulièrement importantes de plus de 8 000 € (plus de 80 parts);
- **34 % des souscriptions sont de 5 parts** ; 26 % des souscriptions sont de 8 à 20 parts (suivant en cela proposition de compensation de ses consommations) ;
- **Neuf gros souscripteurs représentent près de 25.7 % du capital** (Grenoble Alpes Métropole, Énergie Partagée Investissement, Ville de Grenoble, Ville de Meylan, trois citoyens et le promoteur Altiprom nouvel associé en 2023) ;
- Les **souscriptions publiques passent cette année sous la barre des 20%** avec 16% du capital (collectivités territoriales - Grenoble Alpes Métropole, 12 communes et le PNR de Chartreuse).
- **A noter l'arrivée en 2023** de 2 nouvelles personnes morales, **2 promoteurs immobiliers** Altiprom et Isère Habitat avec lesquels des projets liés au PLUi sont conclus.

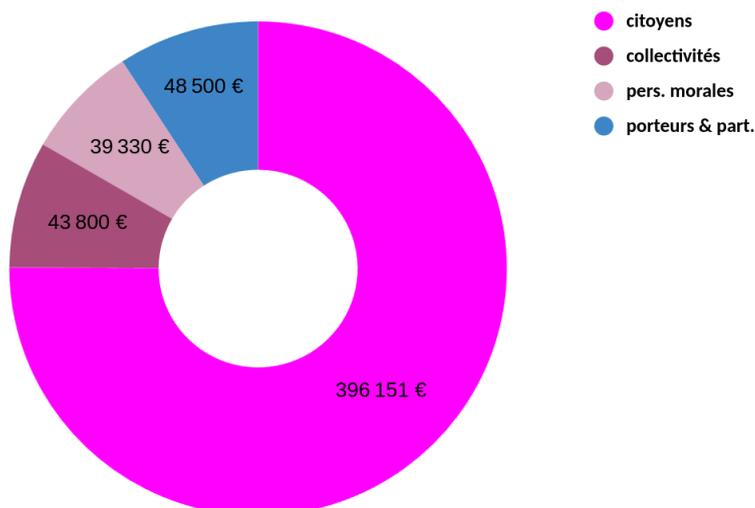
Figure : Répartition des montants de souscription de parts



Répartition des associés par collèges



Répartition du capital par collèges



Pour mémoire, **les souscriptions au capital d'Énerg'Y Citoyennes n'ouvrent droit à aucune réduction (ni crédit) d'impôt pour les personnes physiques.** Sont en effet exclues du bénéfice de la réduction d'impôt sur le revenu, "les souscriptions au capital des PME qui exercent des activités procurant des revenus garantis en raison de l'existence d'un tarif réglementé de rachat de la production". Ainsi sont notamment exclues les activités de production d'électricité d'origine éolienne ou photovoltaïque, telles que celles exercées par Énerg'Y Citoyennes.

12 Evolution prévisibles et perspectives d'avenir

A la date de l'AG 2023 l'activité de EYC est importante :

- Ont été mises en service depuis début 2003 les centrales PV de la Maison de la musique de la ville de Meylan (95 kWc), de l'Espace Colombiers du promoteur Altiprom à Domène (201 kWc) et de la copropriété Plénitude du promoteur Novélia Résidences à Varcès-Allières-et-Risset (30 kWc).
- Sont en cours les chantiers de l'école Flaubert à Grenoble (100 kWc), l'ombrière de parking à vélo du centre des sciences Cosmocité à Pont de Claix (18 kWc) et un nouveau réseau de chaleur bois avec notre partenaire ForestEner à Gières.

Notre capacité de production solaire installée et mise en service doublera au cours de l'année 2023 !

A moyen terme (2024/2025) les projets en préparation sont nombreux, environ 1000 kWc dont le Marché d'Intérêt National à Grenoble pour 450 kWc.

Julien Robillard - Président du Conseil de Gestion